



Mardi 20 novembre 2012,

C'est avec plaisir que le Parti vert du Québec a accepté ce soir l'invitation de la Commission des Institutions afin de participer à cet exercice de démocratie.

D'abord, je tiens à souligner que les changements que propose le projet de Loi 2 sur la limitation des contributions ainsi que sur la révision du financement public des partis politiques sont au cœur des préoccupations du Parti vert du Québec. Bien entendu, aucune loi n'étant parfaite, nous sommes ici pour tenter de l'améliorer dans la mesure du possible.

Dans un premier temps, le principe premier d'un tel engagement financier est de faire en sorte que les partis politiques aient le plus de liberté financière possible afin d'éviter que ceux-ci soient trop fortement tentés de déjouer le système en donnant des ressources financières dépassant largement ses adversaires. Rappelons, au passage, que les caisses occultes des partis politiques sont interdites par la loi au Québec.

Pour ce qui est de l'effort du gouvernement, ou des contribuables, le fait que les contributeurs ne recevront plus de déductions d'impôt pour leurs contributions de plus de 100 dollars, nous sommes en mesure de supposer que les dépenses gouvernementales pour le financement des partis politiques ne seront pas plus élevée qu'auparavant.

Sur la diminution du plafond des contributions par électeurs par année, passant de \$1000 à \$100, nous émettons un bémol. En effet, nous comprenons que l'esprit de la loi est de rendre l'utilisation de prête-noms le moins intéressant possible. De faire en sorte que le nombre de personnes impliquées dans un système de prête-noms soit plus grand, donc plus difficile à organiser, tout le monde sachant que l'on contourne ainsi la loi. Mais soyons quand même conséquent un peu avec la valeur d'un dollar d'aujourd'hui! On sait par exemple qu'un plein d'essence dans de nombreuses voitures coûte plus de 100 dollars. Une petite épicerie pour deux

personnes atteindra facilement 100 dollars pour une semaine. Un fumeur québécois dépensera plus de 100 dollars pour s'acheter ses cigarettes pour deux semaines de consommation. Pour de nombreux salariés, 100 dollars représente plus ou moins une seule journée de travail. C'est donc dans cet esprit que nous proposons au gouvernement du Québec de mettre le plafond des contributions à 250 dollars par année, par électeur québécois. Et nous proposons que pour chaque période de 3 ans, ce plafond soit augmenté de 5%.

Sur un autre des changements apportés par la nouvelle législation proposée, nous approuvons la clause qui fera que les partis politiques pourront dorénavant recevoir directement le montant d'argent alloué à son parti sans avoir à présenter une demande de remboursement. Car en plus d'alléger le travail de comptabilité pour les partis politiques, c'est également un allègement pour le Directeur Général des Élections du Québec.

Et puisque nous sommes à la Commission des Institutions, nous tenons à rappeler que le Parti vert du Québec appuiera toute formule qui voudra transformer le mode de scrutin actuel vers un scrutin de style proportionnel, où les partis politiques seraient mieux représentés à l'Assemblée Nationale qu'actuellement. Nous déplorons *de facto* le fait que le Parti Québécois ait retiré de son programme l'instauration d'un système de représentation proportionnelle.

Claude Sabourin
Chef et porte-parole
Parti vert du Québec
info@pvq.qc.ca
1-888-998-8378